

## Plan d'action 2016-2017

### 1. Lobby

#### 1.1 Négociations commerciales concernant les IG

Malgré l'impasse des négociations OMC, il faudra veiller étroitement sur les négociations multilatérales au niveau de l'OMPI. Suite à l'adoption récente au sein de l'OMPI de l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques, oriGIn encouragera les pays à signer et à ratifier ce nouveau traité.

Tout en préconisant un cadre juridique multilatéral sérieux pour les IG, qui doit définir en toute transparence un niveau de protection solide pour garantir les entreprises et les consommateurs dans le monde, oriGIn suivra les négociations bilatérales en cours qui touchent aux IG (Accords de libre-échange - ALE, Accords sur les IG, accords de coopération, etc.). oriGIn suivra les négociations les plus importantes en cours (<http://www.origin-gi.com/fr/118-fr/nouvelles/8384-05-05-2015-les-accords-de-l-ue-qui-touchent-aux-ig.html>) pour s'assurer qu'un niveau de protection solide soit accordé aux IG, et étudiera en profondeur les implications sur les IG du *Trans-Pacific Partnership* (TPP), l'accord qui a été récemment conclu par les Etats-Unis, le Japon, l'Australie, le Pérou, la Malaisie, le Vietnam, la Nouvelle-Zélande, le Chili, Singapour, Canada, le Mexique et le Brunei Darussalam (<http://www.mfat.govt.nz/downloads/trade-agreement/transpacific/TPP-text/18.%20Intellectual%20Property%20Chapter.pdf> voir Section E, page 16).

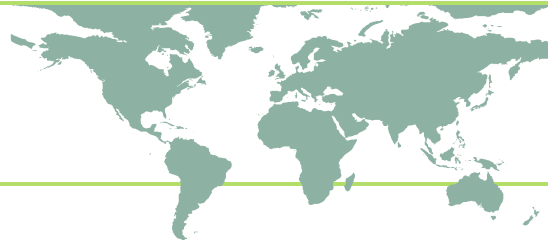
#### 1.2 Demandes de marque en conflit avec les IG

Alors que les bureaux des marques à travers le monde ont récemment apporté quelques améliorations pour appliquer correctement les lois sur les IG, en particulier en ce qui concerne les demandes d'enregistrement de marques en conflit avec les IG, plusieurs incohérences subsistent (voir quelques décisions récentes au niveau de l'UE @ <http://www.origin-gi.com/fr/zone-membre/origin-alerts/item/8517-origin-alerts-28-octobre-2015-origin-tpp-ig-marques-exofficio.html>).

En partenariat étroit avec ceux de ses membres qui sont concernés par ces décisions, oriGIn poursuivra ses efforts pour promouvoir une application correcte et cohérente des lois pertinentes sur les IG par les bureaux d'enregistrement de marques dans le monde entier (OHMI en particulier).

#### 1.3 Generic Top-Level Domains (gTLDs)

Le processus de l'ICANN pour l'attribution de nouveaux gTLD a considérablement augmenté les risques de contrefaçon et d'abus d'IG (par exemple : les nouvelles chaînes déléguées telles que ".food", ".pizza", ".wine" et ".coffee" pour n'en nommer que quelques-unes).



Après le précédent encourageant concernant les chaînes ".wine" et ".vin" (où un accord privé a été conclu entre l'entreprise déléguée à assigner les 2 chaînes et les représentants du secteur des États-Unis et de l'UE), oriGIn poursuivra son action pour s'assurer que les nouveaux gTLDs - ainsi que le système des gTLD traditionnels, tels que ".com", ".int", ".org", etc. - tiennent compte des IG en tant que droits antérieurs dignes de protection en cas d'utilisation irrégulière dans un domaine de deuxième niveau. En particulier, oriGIn va encourager les pays - dans le contexte du débat sur la gouvernance de l'Internet - à instaurer au niveau mondial un débat approfondi sur les moyens les plus efficaces d'assurer une protection effective des indications géographiques dans les gTLD.

### *1.4 Extension de la protection de l'UE aux IG de produits non agricoles*

Le 06 octobre 2015, le Parlement européen a adopté une résolution sur l'extension éventuelle aux produits non agricoles de la protection des IG de l'Union européenne. En 2016, la Commission commencera probablement à préparer une proposition législative sur ce sujet.

oriGIn va engager des pourparlers avec la Commission pour faire en sorte que tout nouveau système communautaire qui génère de reconnaissance et de protection des IG non agricoles exige un lien fort entre les qualités des produits et leurs zones géographiques respectives (pour ne pas affaiblir le concept même d'IG) et ne crée pas de confusion avec les systèmes européens d'IG bien établis.

### *1.5 Autres sujets*

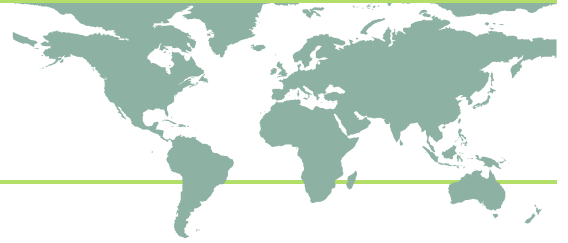
oriGIn s'intéressera au niveau national, régional et international à toute politique susceptible d'affecter les IG, afin de s'assurer qu'elle ne porte pas atteinte de manière injustifiée à la protection des IG et la durabilité.

## **2. Information et partage d'expériences**

oriGIn continuera d'informer régulièrement ses membres sur les actualités les plus importantes concernant les IG au niveau mondial, avec ses outils traditionnels : Alerts, communiqués de presse, etc.

En outre, trois nouvelles études seront menées à bien par oriGIn :

- Une publication sur la reconnaissance et la protection des IG au sein de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), qui couvre 17 pays membres (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Comores, la Guinée équatoriale, la Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, République du Congo, Sénégal et Togo) avec une population totale de quelque 150 millions de personnes ;
- Une publication sur les outils existants (limités) pour protéger les IG dans les gTLDs ;



- Une étude sur les IG et la durabilité.

oriGIn va également encourager ses membres à créer des sections nationales et régionales d'oriGIn pour renforcer son réseau mondial.

Enfin, oriGIn terminera son projet de compilation de toutes les IG protégées dans le monde.

### **3. Nouveaux outils et services**

D'une part, oriGIn recherchera le rôle qu'elle peut jouer dans l'accès au financement pour les groupements d'IG, dans le but de promouvoir la consolidation et / ou le développement / l'optimisation des modèles économiques durables.

D'autre part, oriGIn deviendra une plate-forme de rencontre pour les groupements d'IG de différents pays intéressés par le lancement de campagnes promotionnelles communes (par exemple, le règlement 1144/2014 / UE sur les actions d'information et de promotion concernant les produits agricoles mis en œuvre dans le marché intérieur et dans les pays tiers fournit jusqu'à 80% de cofinancement de l'UE pour les multi programmes ciblant les pays tiers).